Image not found or type unknown

Soulte separation sans etre marrie

Par **steffie**, le **15/06/2009** à **19:37**

Bonjour,
je me suis separee il y a deux ans,ns n'etions pas maries.nous avions achete une maison,il apparait sur l'acte que mon compagnon me donnait une soulte de 31000 euros.il apparait sur l'acte qu'il me la verse le jour de la signature de l'acte,ce qui est faux puisque je n'ai eu aucun cheque,mais j'avais accepte de signe et lui laisse le temps de me rembourser.a ce jour,il est bien ecrit qu'il m'a verse 24000E.mais il reste redevable du reste,de plus il me doit le remboursement de materiaux que j'ai paye pour l'amelioration de la maison.il refuse de me rembourser en me disant que j'ai paye les factures mais que c'est lui qui a travaille.quels qont mes recours?merci.de pls il a coserve les factures

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés